

Comité Local des Usagers du Port de Plaisance

Réunion du 23 octobre 2020 – 18h00



Etaient présents :

Par ordre alphabétique

M. Jérôme ABOTSI Commandant du Port de Boulogne-sur-Mer
Mme Caroline BRUCHETMaître de Port Marina Boulogne sur Mer
M. Etienne CABARETDirecteur de l'agence ATB
M. Olivier COPPIN Directeur de l'Action Economique Portuaire et Touristique de la CAB
M. Jean-Claude ETIENNE Vice-Président CAB en charge de la Plaisance
M. Stéphane GOUBETConseil Région Hauts de France
M. Yohan RIVET..... Marina Boulogne sur Mer

M. Paul ARBLAY

M. Jacques CARDON

M. Bruno CARPENTIER

M. Dominique CAZAUX

M. Olivier CHARTAUX

M. Patrice DAGBERT

M. Alain DAUSSE

M. Rémi DELAYEN

Mme Pascaline DELEVALLE

M. Henri GIRSCHIG

M. Pierre GRAUX

M. Jacky JAECQUES

M. Christian LESAFFRE

M. Christian RATEL

M. Richard RENAUX

M. Alain RICHART

M. Jacques TRONQUEZ

M. Arnaud VACHEY

M. Willy VANDER ECKEN

M. Olivier TERNYNCK

Etaient excusés :

M. Frédéric CUVILLIER Président de la CAB

M. Jean-Marc PLOUVIN Directeur Général des Services de la CAB

M. Maxime THOREL Chargé de la Plaisance – CAB

M. Jean-Pierre BAHEUX

M. John BEAUDEL

M. Régis BRACQ

M. Gilles CARLU

M. Didier CARON

M. Henri CECHOSZ

M. Christian CARON

M. Patrice CHASSIN

M. Michel CHEVALIER

M. Michel DELGRANGE

M. Sylvain DHAISNE

M. Luc FAUQUET

M. Raymond GRADELLE

M. Emmanuel GRAS

Mme Marie-Luc IDE

M. Bernard IZYDORCZYCK

M. Tony LESTIENNE

M. Luigi PELLICHERO

M. Jacky POMEYROLS

M. Antoine ROGER

M. Eric VAN DE GOOR

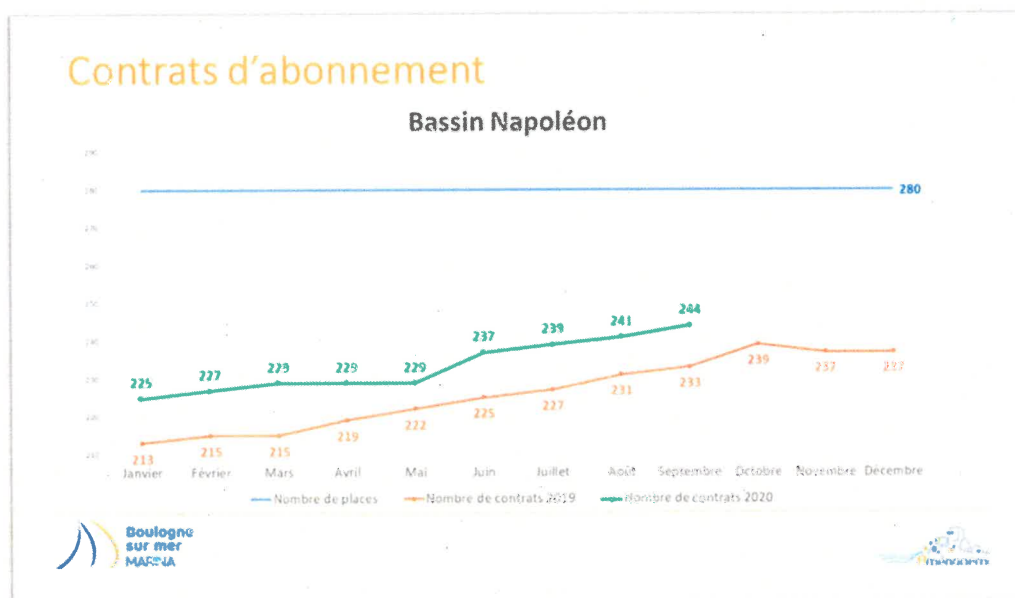
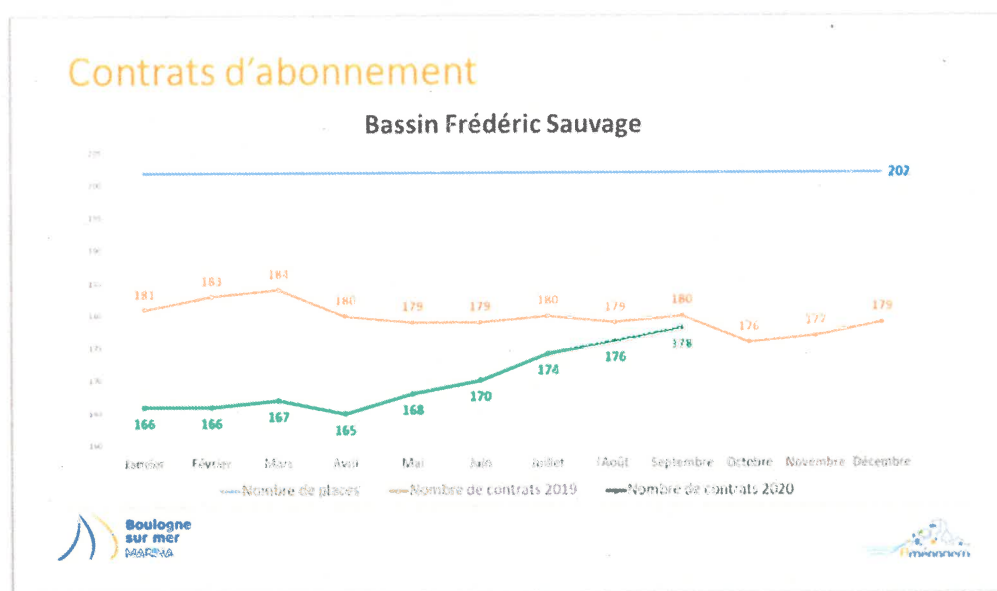
Mme Jacqueline VAUTHIER-DAUBRICOURT

M Roger VLUYS

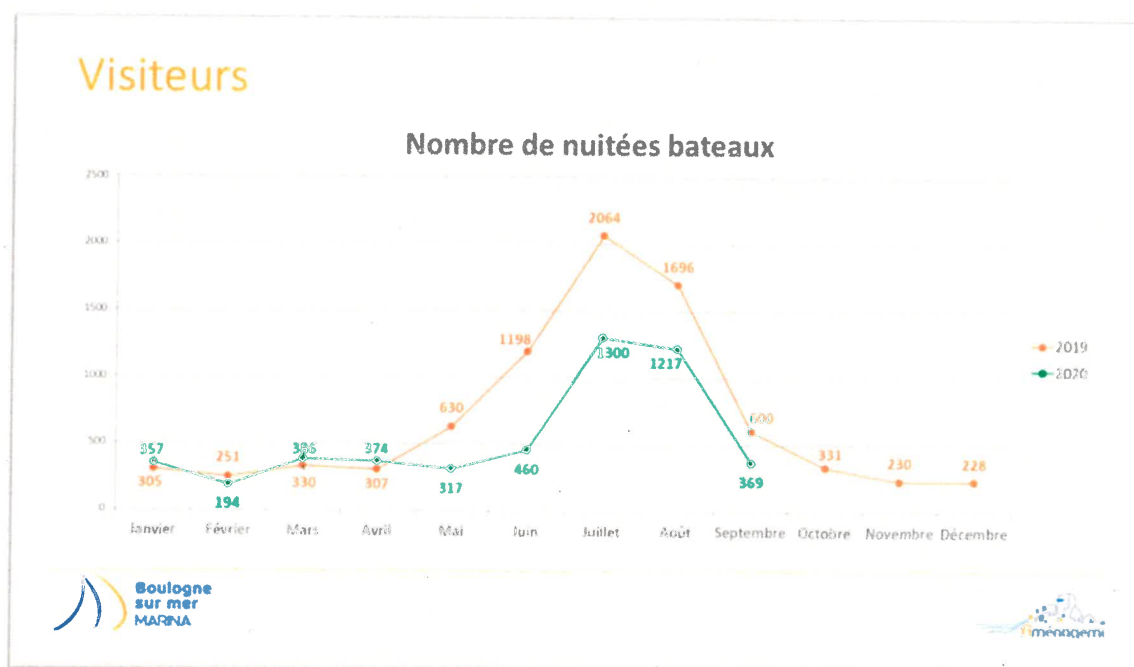
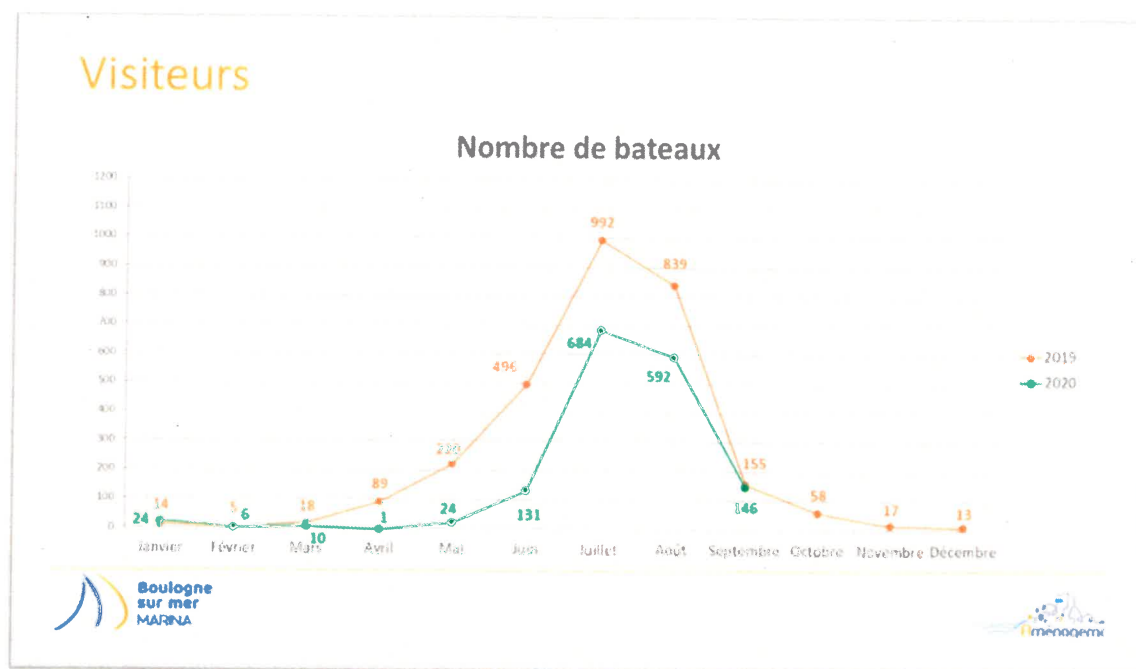
M. Jean-Claude ETIENNE ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il demande à l'assemblée de bien vouloir excuser M. Frédéric CUVILLIER, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais qui est retenu par ailleurs et ne pourra assister à la réunion du CLUPP. M. Jean-Claude ETIENNE rappelle l'ordre du jour de la séance, qui sera consacré d'abord à la présentation du bilan 2020 et aux perspectives 2021 du port de plaisance, puis seront présentés les tarifs 2021 et le projet de descente à bateaux, enfin chacun des participants pourra s'exprimer.

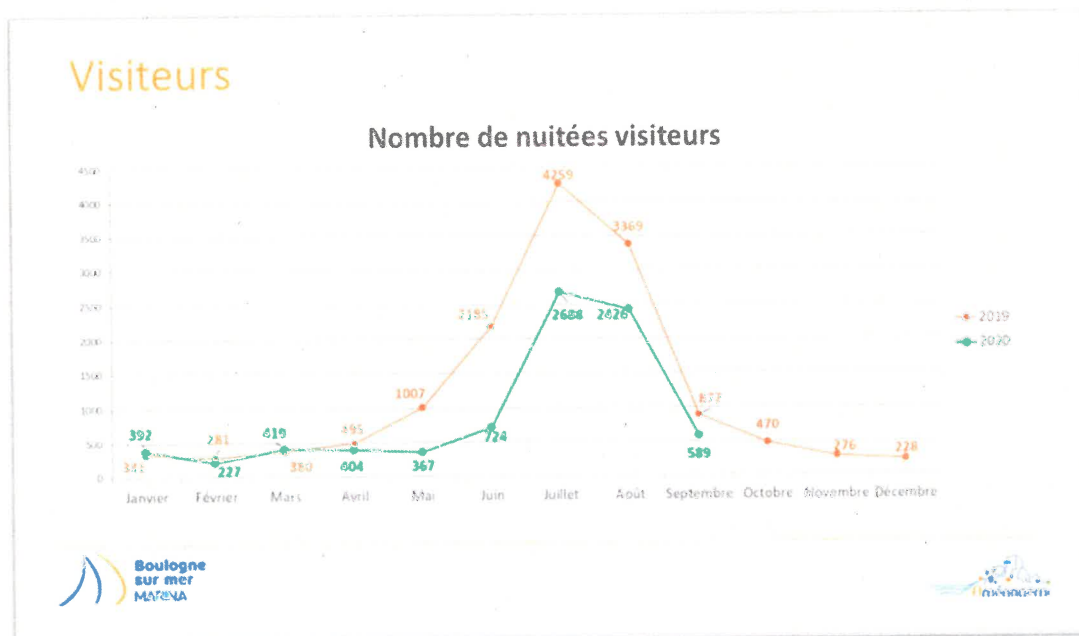
M. Jean-Claude ETIENNE passe la parole à Mme Caroline BRUCHET.

Un diaporama est projeté à l'assemblée, Mme Caroline BRUCHET présente les résultats de l'année 2020 notamment en ce qui concerne les contrats d'abonnement au sein du bassin Frédéric Sauvage et au bassin Napoléon.



Mme Caroline BRUCHET indique que la crise sanitaire liée à la COVID-19 est venue impacter les résultats de l'année 2020. Elle présente ensuite les chiffres relatifs aux nombres de bateaux visiteurs accueillis, le nombre de nuitées que ces visites ont permis de comptabiliser au cours de l'année.





Mme Caroline BRUCHET revient sur les difficultés d'exploitations rencontrées au cours de la saison 2020. Concernant le bassin Napoléon, elle évoque des problèmes de lecteurs de badges sur les portails « véhicules » et portillons « piétons » et souligne des actes de vandalisme sur le portail véhicules. Elle précise que des solutions temporaires, notamment des chaînes et des cadenas, ont dû être mises en place en raison des délais de livraison du matériel qui ont été fortement allongés en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, les lecteurs de badge ont pu être remis en état par une société locale. Concernant le portail « véhicules » ce sont deux nouveaux vérins qui ont dû être installés.

Mme Caroline BRUCHET revient également sur les problèmes d'évacuation constatés au niveau des sanitaires. Elle informe les plaisanciers qu'une nouvelle pompe de refoulement a été installée et que le curage du réseau d'assainissement a été réalisé par camion. Elle précise que les sanitaires du club house restent fonctionnels et accessibles.

Concernant le bassin Frédéric Sauvage, des problèmes de fonctionnement du lecteur de badges ont été constatés au niveau du portillon. En attendant que ceux-ci soient solutionnés, une chaîne avec cadenas a été mise en place dans l'attente de la remise en état du câblage qui a été réalisée par une société locale. Enfin de sécuriser l'accès un digicode a été mis en place.

Au niveau de l'avant-port, Mme Caroline BRUCHET précise que l'équipe de la Marina a dû faire face à la présence de jeunes individus venant pêcher sur les pontons qui malheureusement importunent les plaisanciers vivant sur leurs bateaux notamment durant la période estivale.

Mme Caroline BRUCHET revient sur les différents partenariats liant la Marina et les autres ports. Elle précise que ces partenariats offrent divers privilèges aux abonnés du port de plaisance de Boulogne-sur-Mer.

North Sea and Delta Boating



- 10 cartes distribuées
- 52 bateaux reçus
- 25 nouveaux
- 90 nuitées



10 ports maritimes / 6 ports fluviaux



Passeport escales

- 19 cartes distribuées
- 63 bateaux reçus
- 18 nouveaux
- 46 nuitées



150 ports



Mme Caroline BRUCHET revient sur les services proposés aux plaisanciers au cours de l'année 2020. Elle souligne que le partenariat avec la boulangerie Fred a été reconduit pour la 3^{ème} année consécutive. Pour la première fois, une opération de contrôles des extincteurs a été proposée à l'ensemble des plaisanciers.

Contrôle extincteurs

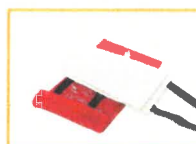
- Contrôle des extincteurs des plaisanciers du port de plaisance de Boulogne par un professionnel (société SICLI)

- Intervention réalisée le 30 juin
- 20 extincteurs



- Possibilité d'un achat groupé pour :

- extincteur poudre 1kg
- extincteur poudre 2kg
- Couverture anti-feu



Partenariats : reductions et services



BOULANGERIES
L'AMIRAUTE : 10%
LESTREME : 10%
FRED : 5% (chouquettes offertes pour 2)
Les gâteaux salés
SOPHIE : 10%



RESTAURANTS
L'ENTREPOT : 10%
LE BUREAU : 10% (Epinette ou plat à volonté)
O KOM PARAZ : 10% (hors d'œuvre, 1 café offert)
LA MATELOTE : 10% (plat offert pour tout repas)
LE DOYEN : 10% (plat offert pour tout repas)



EPICERIE FINE
COMTESSÉ DU PAYS : 10% sur les produits artisanaux (commerce de détail)



SHIPCHANDLERS
ALCANT : 10% sur les vêtements et produits de la marque CHAMPAGNE
10% sur les cartes de navigation
BIMAX : 10% sur les batteries
FLADLER : 5% sur l'entretien et les réparations
MAX MARINE : 10% sur les produits Nautic'24 et passage de l'abonnement 24h avec un abonnement à forfait repas hebdomadaire piscine



LOCATION DE VOITURE
EUROPCAR : 10% avec code (disponible au bureau du port)



CAVE A VINS
VINOTEC : 10% (disponible pour tout achat en ligne ou en magasin)



VETEMENT MARINS
LES TOILES DE MER : 10% sur tout achat en ligne




Mme Caroline BRUCHET précise que de nouveaux partenariats ont été noués avec Nausicaa, Cycl'éco et Evancy. Ces derniers permettent d'obtenir des réductions et des services jusqu'au 31 décembre 2020.

Partenariats : reductions et services




Nausicaa
offre exclusive Boulogne Marina - 10%



LOCATION DE VELO
Tarif préférentiel pour les abonnés avec CYCLECO, situé à l'entrée du Port Marquet

	1/2 jour	1 jour	2 jours	5 jours
tarif classique	5 €	9 €	15 €	40 €
Tarif 'Boulogne Marina'	4 €	7 €	14 €	36 €
tarif classique	9 €	15 €	28 €	70 €
Tarif 'Boulogne Marina'	8 €	13 €	25 €	65 €

APPART'HOTEL
EVANCY

Votre séjour
- sur place : 10% sur présentation de la carte
- sur internet : 10% avec le code 'MARINA' et/ou
Buffet Petit-déj 10€ (-50% sur le 2e)
(à réserver la veille)






Mme Caroline BRUCHET informe les plaisanciers qu'une boîte à dons en faveur des Sauveteurs en mer de la SNSM a été installée à l'accueil de la Marina.

Mme Caroline BRUCHET aborde la question des dégâts causés par les mouettes. Elle précise que les nettoyages répétitifs des pontons entraînent un vieillissement prématuré des installations, aussi il est nécessaire de trouver des solutions. Dans ce contexte, un voile géotextile a été posé sur le ponton D, l'objectif étant de protéger les installations. Par ailleurs, elle précise que des tests avec des effaroucheurs vont être menés.

Protection pontons

- Mise en place d'un voile géotextile
- Avant-Port – ponton D

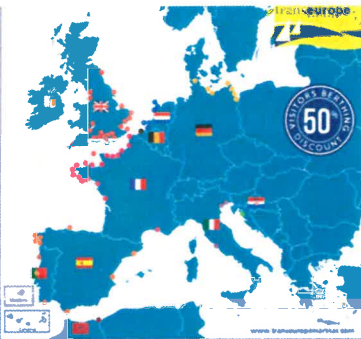



Mme Caroline BRUCHET présente les nouveaux services qui seront proposés pour l'année 2021. Elle précise qu'un dossier d'adhésion au réseau Transeurope Marinas a été déposé.

transeurope marinas



- Dossier d'adhésion déposé pour 2021
- 85 ports
- - 50 % sur les escales jusqu'à 5 nuitées par an et par port



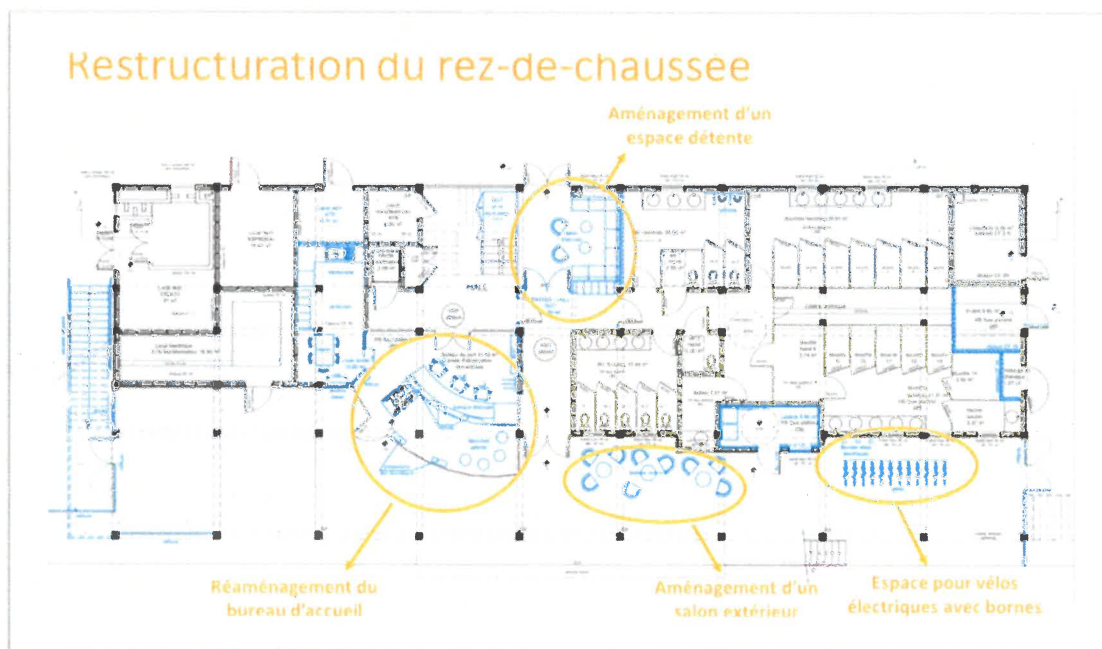

Par ailleurs, un nettoyeur haute pression et une pompe vide cave seront disponibles à la location. Les tarifs pratiqués seront de 10 €uros par heure, 30 €uros par demie-journée ou encore 50 €uros par journée de location. Mme Caroline BRUCHET précise qu'il sera possible d'acheter le Bloc Marine 2021 au bureau du port. Enfin, une salle de réunion de 60 m² sera disponible à la location au prix de 200 €uros la journée. Cette dernière pourra accueillir environ 20 personnes et sera équipée d'écran interactif et de connexion wifi.

Location salle de réunion

- Location pour réunion, conférence, formation
- 60 m²
- Capacité : 20 personnes
- Ecran interactif / WIFI
- Tarif : 200 € la journée




Mme Caroline BRUCHET présente les travaux de restructuration de l'entrée du port et de la marina.



Elle précise qu'une augmentation, conforme au contrat de DSP, de 1 % sera appliquée. Concernant l'offre « Services + » on notera la disparition de la prestation lavage.

Tarifs annuels

		+ 1,025 % Conforme au contrat DSP		Bassin Frédéric Sauvage		Bassin Napoléon	
Catégorie	Dimensions (largeur)	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
A	Jusqu'à 2 m	392,08 € x l	470.50 € x l	392.08 € x l	470.50 € x l		
B	De 2,01 m à 2,80 m	431.30 € x l	517.56 € x l	435.63 € x l	522.76 € x l		
C	De 2,81 m à 3,40 m	450,90 € x l	541.08 € x l	456.13 € x l	547.36 € x l		
D	De 3,41 m à 3,70 m	480.29 € x l	576.35 € x l	486.88 € x l	584.26 € x l		
E	De 3,71 m à 4,00 m	509.70 € x l	611.64 € x l	522.75 € x l	627.30 € x l		
F	4,01 m et plus	548.92 € x l	658.70 € x l	563.75 € x l	676.50 € x l		



Offre multi-bassins

- Possibilité de séjourner dans l'Avant-Port afin de limiter les contraintes de l'écluse
- Assouplissement : places accessibles du 1er septembre au 30 avril (au lieu du 15 septembre au 15 avril)
- Accès inclus au réseau Passeport Escales

		+ 1,035 % Conforme au contrat DSP		Supplément Offre multi-bassins	
Catégorie	Dimensions (largeur)	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
A	Jusqu'à 2 m	43.42 € x l	52.10 € x l		
B	De 2,01 m à 2,80 m	47.76 € x l	57.31 € x l		
C	De 2,81 m à 3,40 m	49.93 € x l	59.92 € x l		
D	De 3,41 m à 3,70 m	53.18 € x l	63.82 € x l		
E	De 3,71 m à 4,00 m	56.44 € x l	67.73 € x l		
F	4,01 m et plus	40.16 € x l	48.19 € x l		



Offre service +

- Aide à l'amarrage
- Service sur demande de contrôle de l'état du bateau
- Accès inclus au réseau Passeport Escales
- Baisse du tarif suite au retrait du lavage de la carène à flot

		- 50 %		Supplément Offre service +	
Catégorie	Dimensions (largeur)	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
A	Jusqu'à 2 m	17.75 € x l	21.30 € x l		
B	De 2,01 m à 2,80 m	19.72 € x l	23.66 € x l		
C	De 2,81 m à 3,40 m	20.65 € x l	24.78 € x l		
D	De 3,41 m à 3,70 m	22.04 € x l	26.45 € x l		
E	De 3,71 m à 4,00 m	23.67 € x l	28.40 € x l		
F	4,01 m et plus	25.52 € x l	30.62 € x l		



Iaxe fonciere

+ 1,05 %

Conforme au contrat DSP

Catégorie	Dimensions (largeur)	Tarif HT	Tarif TTC
A	Jusqu'à 2 m	17,50 €	21,00 €
B	De 2,01 m à 2,80 m	26,25 €	31,50 €
C	De 2,81 m à 3,40 m	35,00 €	42,00 €
D	De 3,41 m à 3,70 m	43,75 €	52,50 €
E	De 3,71 m à 4,00 m	52,50 €	63,00 €
F	4,01 m et plus	62,25 €	73,50 €



Usage temporaire de l'Avant-Port

• Assouplissement :

Stationnement gratuit du 31 octobre au 1^{er} mars (au lieu du 28/29 février)

+ 1,05 %
Conforme au contrat DSP

	Tarif HT	Tarif TTC
1 nuitée	8,96 €	10,50 €
2 nuitées	13,13 €	15,75 €
3 nuitées	17,50 €	21,00 €
4 nuitées	21,87 €	26,25 €
A partir de la 5ème nuitée	26,25 €	31,5 €



Location locaux – Club House

+ 1,1 %
Conforme au contrat DSP

	Tarif HT	Tarif TTC
Locaux de rangement de matériel par m ² et par an	49,23 €	59,07 €
Locaux de réception (bureau ou salle) par m ² et par an	73,83 €	88,59 €



Location locaux – Club House

+ 1,1 % Conforme au contrat DSP	Tarifs non abonnés		Tarifs abonnés	
	Salle centrale	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT
Forfait minimal (48h)	131,27 €	150,37 €	93,50 €	112,20 €
Demi journée supplémentaire	27,35 €	32,81 €	27,35 €	32,81 €
Location à la semaine (7 jours)	218,78 €	262,54 €	218,78 €	262,54 €



La parole est donnée à l'assemblée.

M. Dominique CAZAUX souhaite revenir sur la question des sanitaires qui se « transforment régulièrement en piscine ». Il évoque la possibilité qu'il s'agisse d'un problème de liaisons au niveau des cuvettes et souligne l'urgence de trouver une solution. Mme Caroline BRUCHET précise qu'une entreprise est intervenue le matin même. Il s'agit en effet d'un problème chronique qui peine à se solutionner : la quantité de papier utilisée pourrait en être la cause.

Par ailleurs, M. CAZAUX évoque un problème avec le portail qui s'ouvre avec une extrême brutalité qu'il compare à un « effet flippeur ». Il demande quelles solutions vont être mises en œuvre pour éviter que quelqu'un ne se blesse lors de l'ouverture de celui-ci et souligne que les vérins et le matériel mis en place sont inadaptés. Mme BRUCHET précise que ce problème a été identifié et qu'il faut procéder à un réglage.

M. Jean-Claude ETIENNE précise que la CAB a conscience des problèmes qui ont pu être constatés au niveau des sanitaires et déplore que ces derniers aient été le feuilleton de l'été. Malheureusement la CAB a récupéré ces installations dans un état de vétusté très avancé. Il précise que ces installations sont à refaire dans leur totalité ce qui représente un coût très élevé. Etant donné que toute la zone va être repensée et restructurée, il convient d'apporter des améliorations dans un premier temps avant de pouvoir entamer ces travaux au coût important en évitant au maximum les répercussions financières pour les usagers.

M. Pierre GRAUX revient sur la question de la sécurité et précise que l'on peut s'estimer heureux de ne pas avoir subi de vols. Mme BRUCHET rappelle que des portails fonctionnels empêchent l'accès aux quais et que ces derniers garantissent la sécurité.

M. Pierre GRAUX interroge sur la mise en place de sanitaires dans des bâtiments de type « Algeco » qui semblerait plus opportune.

M. Jean-Claude ETIENNE précise que cette question a été étudiée car il n'est pas possible de ne pas apporter de solutions à ce problème.

M. Willy VANDER ECKEN évoque la question de la salle de réunion et des désagréments sonores liés à sa location. Il souhaite savoir s'il serait possible d'installer un sonomètre afin que la musique, qui y est diffusée lors de soirée, puisse être coupée dès que celle-ci est supérieure à la normale autorisée ? Mme Caroline BRUCHET prend note de cette requête.

Mme Pascale DELEVALLEE précise qu'elle a pu déplorer un vol au cours de la saison et que durant la période estivale l'accès au bassin par les différents portails a été préjudiciable notamment pour les personnes à mobilité réduite qui ont du renoncer à sortir en mer. Elle évoque dans ce contexte, la possibilité de matérialiser un emplacement pour les personnes à mobilité réduite sur le parking du Bassin Napoléon. Mme Caroline BRUCHET précise qu'il n'y a pas d'emplacement matérialisé à cet endroit. M. Jean-Claude ETIENNE fait remarquer que ce type d'aménagement est facile à mettre en place.

M. Richard RENAUX salue l'acquisition d'un bateau mais souhaite savoir si un poste va être créé notamment pour la personne qui va utiliser l'annexe. Il souligne qu'il constate que la personne en charge de l'écluse et très souvent vue en train de nettoyer les pontons ou encore occupée au gazoil. Mme Caroline BRUCHET répond qu'il n'est pas question de recruter du personnel mais de mutualiser au maximum les savoir faire de chacun, ainsi la comptable de la Marina devrait être formée en langue étrangère afin qu'elle puisse prendre le relai à l'accueil libérant ainsi du personnel capable d'intervenir par ailleurs.

M. Alain RICHARD revient sur la question de la sécurité et demande l'installation d'une caméra de vidéosurveillance face à la porte d'accueil afin de limiter tous les problèmes de vandalisme.

M. Jean-Claude ETIENNE informe l'assemblée que la Sous-Préfète s'est déplacée afin de visiter les installations, parce que la sécurité est un vrai enjeu. Il précise que des agressions du personnel ont été à déplorer et regrette que la police ne se déplace pas. Ces phénomènes s'accroissent avec les tentatives de traverser de la Manche par des migrants. M. Jean-Claude ETIENNE précise qu'il veut faire de la sécurité et de la rénovation des sanitaires les priorités et précise qu'il a demandé que soient alloués des crédits suffisants au budget notamment pour ces deux points. M. ETIENNE précise également qu'une étude est en cours sur l'implantation d'une station de carburant puisque cela avait été évoqué lors des précédents CLUPP.

M. Pierre GRAUX précise que l'absence de caméra est préjudiciable pour la sécurité des bateaux et souhaiterait à minima une surveillance des zones inter-pontons. Cette surveillance permettrait d'éviter de graves incidents il évoque notamment le cas d'un bateau qui a été heurté et qui a subi de gros dégâts. Il reste à déplorer que le responsable n'a pu être identifié.

M. Jean-Claude ETIENNE tient à être transparent et précise que la mise en place d'une vidéosurveillance a un coût important. Il précise qu'il ne s'agit pas de quelques euros contrairement aux croyances, mais que la phase 1 d'un tel projet s'élève à plus de 100 000 €uros. M. ETIENNE souligne l'importance d'un tel système avec l'augmentation du nombre de migrants souhaitant rejoindre l'Angleterre. En effet, si le phénomène est en baisse sur Calais on ne peut que constater et déplorer son développement sur le reste du Littoral. En réponse à la question de M. Christian LESAFFRE qui souhaite obtenir une échéance sur la mise en œuvre de cette vidéosurveillance, M. ETIENNE répond que la CAB a pris la compétence plaisance, sa volonté est de rendre des services aux plaisanciers et dans ce contexte elle doit mettre les moyens pour y arriver. Il précise que la sécurité est une priorité ! Il confirme qu'il n'est pas possible de donner une échéance aujourd'hui, mais que celle-ci sera fonction du budget alloué à la plaisance.

M. Bruno CARPENTIER souhaite aborder la question des déplacements et des liaisons entre les différentes infrastructures. Il souligne les améliorations qui ont été faites, notamment au niveau des catways du bassin Napoléon, mais déplore les difficultés de circulation pour les véhicules sur un espace très restreint où la circulation est difficile notamment en raison des véhicules qui se stationnent. Il demande si des travaux d'amélioration sont prévus, notamment la création de parkings, l'élargissement des voies de circulation, la séparation des différents espaces notamment l'espace poubelles et enfin si les liaisons entre le bassin Napoléon et les installations de la capitainerie vont être améliorées.

M. Jean-Claude ETIENNE précise que tout cela s'inscrit dans le projet urbain de l'Eperon qui comprend une salle de spectacle, la thalassothérapie, la rénovation de la gare maritime, la plaisance doit s'inscrire dans ce projet global.

M. Bruno CARPENTIER souhaite savoir s'il serait possible, à minima, de doubler la voie d'accès aux bateaux.

M. Etienne CABARET précise que le passage est contraint par les canalisations qui évacuent les eaux des sanitaires, repenser la voie d'accès nécessite de refaire l'ensemble du réseau qui sera revu dans le cadre du projet de réaménagement de l'Eperon. Il précise que pour l'été prochain, il pourrait être étudié la possibilité de déplacer les barrières au fond du parking afin d'ouvrir des places de stationnement provisoires dans l'attente du projet urbain de l'Eperon.

M. Bruno CARPENTIER déplore qu'aucune échéance ne puisse être donnée car ce projet urbain ne verra pas le jour prochainement.

M. Christian LESAFFRE souhaite savoir si le projet urbain prévoit des places de parkings pour les plaisanciers. Il préconise que soit mis en avant les besoins des plaisanciers, afin que ceux-ci puissent avoir autant de poids face aux projets privés.

Dans cette attente, M. Pierre GRAUX propose une solution temporaire qui consisterait à relier le bassin Napoléon à la Marina par un chemin ouvrant sur deux portails fonctionnant avec une carte magnétique, ce qui permettrait un accès plus rapide et à moindre coût.

M. Christian RATEL rappelle que cette mesure avait été mise en place lors de la Haston Cup, en attendant cela permettrait un passage sécurisé vers l'avant-port et ainsi éliminer le problème des sanitaires du bassin Napoléon ainsi que celui des poubelles.

M. Etienne CABARET propose que cela soit étudié, mais il rappelle qu'il ne faut pas oublier les personnes à mobilité réduite. Il précise qu'à partir du moment où il y a accès au public il y a des contraintes de réglementation à respecter dès qu'il y a aménagement du domaine public.

M. Etienne CABARET revient sur la question des déchets, il rappelle que si le prestataire est chargé de l'enlèvement des déchets, il n'est en aucun cas chargé de faire le tri des déchets ce qui est l'affaire de chacun ! Il précise que la signalétique sera revue pour l'année 2021, mais qu'il est impossible de tenir la main de chaque usager qui doit se responsabiliser pour faire avancer les choses.

M. Olivier COPPIN précise qu'il ne sera pas possible de supprimer les sanitaires du bassin Napoléon. En effet, pour respecter les impératifs liés au label, il est obligatoire d'avoir un bloc sanitaire à moins de 100 mètres du bassin.

M. Bruno CARPENTIER souligne qu'il serait intéressant de séparer l'espace poubelles et les sanitaires.

M. Alain LEJEUNE aborde la question des catways mis à disposition pour les bateaux de plus de 10 mètres. Il déplore que de tels catways soient disponibles à l'avant-port et absents au bassin Napoléon. Il souhaiterait en connaître la raison.

M. Etienne CABARET précise que ce constat a été fait dès la prise d'exploitation, il souligne que Dunkerque a aménagé son port avec des catways permettant l'accueil de bateaux de 13 mètres. Il précise que l'équipe de la Marina travaille sur ce point et recalpine l'ensemble afin de pouvoir installer des catways plus longs sur les premiers pontons. Un retour très rapide sera fait : cela est une priorité que s'est fixée l'équipe de la Marina au vu des demandes qui sont en augmentation.

M. Yohann RIVET revient sur la longueur des catways il précise qu'il est possible aujourd'hui, d'accueillir des bateaux allant jusque 40 pieds. Les normes permettent d'accueillir des bateaux dont la taille est supérieure d'un tiers de la longueur du catway. L'installation de catways plus longs permettrait d'apporter du confort pour les plus grandes embarcations, mais surtout cela permettrait d'accueillir des bateaux de 13 à 14 mètres pour lesquelles la Marina a de plus en plus de demandes qu'elle ne peut satisfaire aujourd'hui. M. Yohann RIVET précise que la Marina étudie la possibilité de stationner des embarcations sur l'extérieur des pontons B et C puisque le bassin Napoléon n'est pas impacté par les tempêtes cela devrait être faisable.

M. Yohann RIVET revient sur la question de la sécurité du port de plaisance, il souligne qu'aucun port de Bretagne n'est fermé et exprime sa surprise car, hormis le problème de jeunes qui s'amuse dans l'eau, aucun vol ne lui a été rapporté depuis 2018 au sein du bassin Napoléon.

M. Christian LESAFFRE rappelle que des vols de vélos ont pu être déplorés.

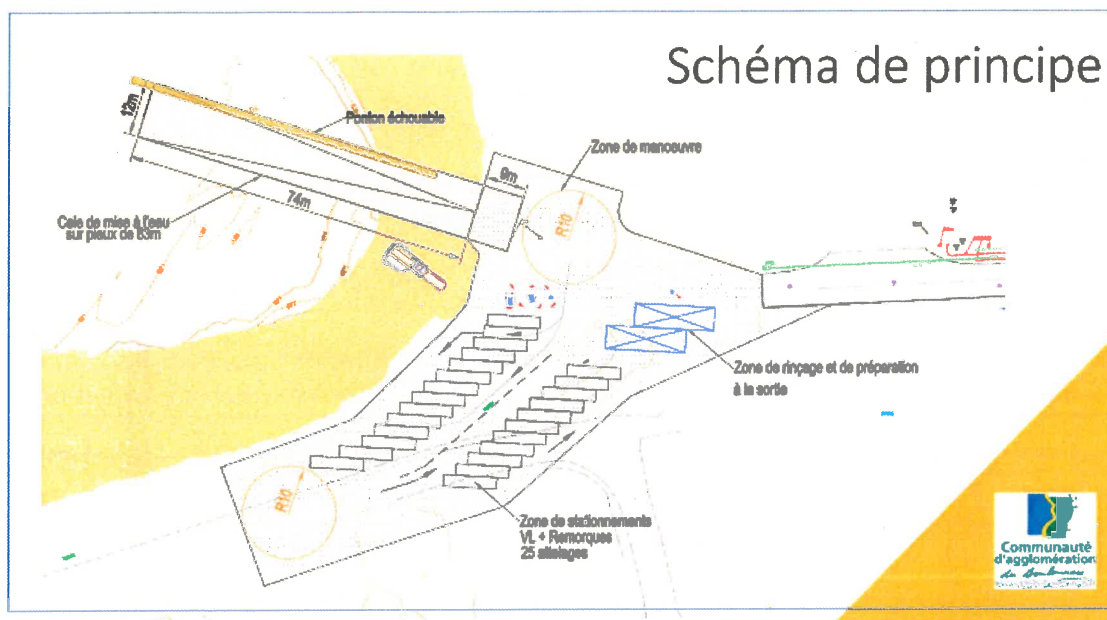
M. Christian RATEL pense qu'il faudrait renforcer la vidéosurveillance qui existe. Il précise qu'il y a des aménagements à faire pour répondre aux attentes des plaisanciers ! Il faut être, selon lui, plus visionnaire. Il rappelle qu'à Boulogne les plaisanciers ne disposent toujours pas de hangar leur permettant de travailler sur leurs embarcations durant l'hiver. Il déplore que les espaces mis à disposition ne sont que des terre-pleins sur lesquels il n'est pas possible de respecter les normes (notamment pour l'antifouling). Il souhaite savoir quelles sont les avancées et les projets structurants pour les bateaux envisagés pour améliorer l'attractivité du port.

M. Olivier COPPIN rappelle que la zone proposée pour l'hivernage est bien une zone d'hivernage et non une zone de carénage, il convient que les plaisanciers respectent les règles d'utilisation de ces espaces.

M. Olivier COPPIN va présenter le projet de descente à bateaux, il rappelle que cette descente fait partie de la phase 1 du projet et que les hangars ne font pas partie de cette première phase mais plutôt de la seconde. Il rappelle que ce projet a un coût important et qu'il faut pouvoir le mettre en œuvre sans que les tarifs du port de plaisance ne soient impactés.

A ce jour, M. Olivier COPPIN précise que la CAB a désigné un cabinet de maîtrise d'œuvre, le travail est donc bien lancé. Ce travail est assez long il faut en effet tenir compte de nombreux paramètres pour le calcul de la descente à bateaux, tels que la courantologie, des niveaux de marée, des phénomènes de surcotes et de submersion marines etc... Pour l'instant le cabinet mène un travail de recueil documentaire permettant de prendre en compte toutes ces données.

M. Olivier COPPIN présente le schéma de principe dudit projet. Il rappelle que ce dernier n'est pas contractuel et qu'il est appelé à évoluer suivant les résultats de l'étude menée par le cabinet.



M. Olivier COPPIN explique le schéma : le projet prévoit une descente à bateaux, une zone de manœuvre et une aire de stationnement pour les véhicules légers et les remorques ainsi qu'une zone de rinçage et de préparation à la sortie des navires.

Les calculs montrent que la descente à bateaux pourrait être d'une longueur de 83 mètres et d'une largeur de 12 mètres permettant ainsi la mise à l'eau de deux unités simultanément.

M. Christian RATEL pense que les dimensions de cet équipement lui semblent démesurées, il fait remarquer qu'un précédent projet d'ampleur similaire avait fini par être abandonné. Il compare avec ce qui existe ailleurs et s'étonne de l'envergure du projet. Il précise que les véhicules n'ont pas besoin de pouvoir faire demi-tour.

M. Olivier COPPIN rappelle que le port de Boulogne sur Mer est soumis à un marnage important et que les dimensions de cette descente à bateaux ont été calculées en fonction de celui-ci. Un projet aux dimensions plus courtes ne permettrait pas une utilisation maximale. Il précise que la norme oblige une pente inclinée au maximum à 13 %.

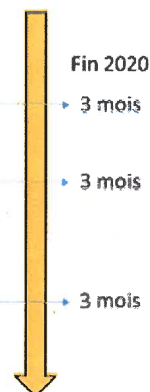
M. Olivier COPPIN rappelle que le projet présenté répond aux remarques des plaisanciers et aux préconisations du cabinet FR Environnement pour respecter les normes.

M. Olivier COPPIN présente le calendrier de l'opération.

Prochaines étapes...



- Réunion Région/SEPD et Réunion « services de l'Etat »
- Validation du schéma d'aménagement / budget
- Études géotechniques et agitation
- CERFA Cas par Cas (étude d'impact ? + 9 à 10 mois)
- Étude loi sur l'eau
- Instruction Dréal
- Lancement procédures marchés (DCE – Consultation – Analyse des Offres – Notification – prépa chantier)
- Démarrage des travaux



M. Olivier COPPIN précise que l'obligation de réalisation d'une étude d'impact allongerait le temps d'étude de 9 à 10 mois, mais que cette décision émanera des services de l'Etat. Il précise que cette étude mesure l'impact de la réalisation d'un tel équipement sur l'environnement.

M. Christian RATEL rappelle que ce projet est destiné à attirer des plaisanciers extérieurs puisque ce projet est destiné à attirer un nouveau public.

M. Jean-Claude ETIENNE précise qu'il souhaite que le port de plaisance de Boulogne puisse se développer et que cela demande la mobilisation de moyens financiers importants. S'il comprend que certains puissent relayer dans la presse spécialisée les problèmes rencontrés, il rappelle que chacun est ambassadeur de son port et que la CAB souhaite améliorer les choses et œuvre en ce sens. Il espère arriver à véhiculer une image positive du port au-delà de notre territoire et pour ce faire la sécurité est importante et il faut le faire et la CAB le fera !

M. Jean-Claude ETIENNE ne souhaite pas revenir sur la localisation du projet de descente à bateaux. Cette localisation a été actée, il faut cesser de remettre toujours en cause les décisions prises et il faut avancer !

La proposition d'une descente à bateaux qui utiliserait des treuils électriques pour descendre les bateaux est évoquée. Cette solution permettrait d'éviter les accidents et les embouteillages et a l'avantage de fonctionner à très faibles coûts. Il semble qu'équipée de tels treuils, l'inclinaison de la pente de la descente à bateaux pourrait être supérieure à 13 % et la descente pourrait être plus courte et donc réalisée à moindre coût.

M. Jean-Claude ETIENNE précise que la descente à bateaux va être faite. La solution retenue est celle qui a été présentée, et que celle-ci répond aux besoins de beaucoup de Boulonnais de tout horizon.

M. Stéphane GOUBET précise que les opérations de dragage commenceront en novembre.

M. Christian LESAFFRE souhaite savoir si la fête foraine sera de nouveau organisée sur le port en 2021 ? A ce jour, M. Jean-Claude ETIENNE ne peut répondre à cette question. M. Christian LESAFFRE fait remarquer que cet événement a attiré de nombreux déchets dans le bassin et que les nuisances sonores sont nombreuses.

M. Pierre GRAUX confirme que la cohabitation avec la foire a été difficile pour les raisons évoquées précédemment. Il souhaite revenir sur les problèmes rencontrés avec la SEPD, les plaisanciers n'ont pas le temps de caréner leur bateau quand il est mis à sec. Il y a un équipement, mais ils ne sont pas autorisés à l'utiliser. Par ailleurs, M. GRAUX regrette d'avoir dû « se battre » avec la SEPD pour sortir son bateau de l'eau. Il informe l'assemblée qu'à force de grosses négociations téléphoniques, il a obtenu un accord pour sortir 15 bateaux maximum. M. GRAUX rappelle que l'an dernier, les plaisanciers n'ont pu sortir leur bateau que, seulement, vers fin février et ce, en raison de travaux qui n'ont pas été réalisés. Il déplore l'absence de la SEPD car il y a de réels problèmes qu'il convient de solutionner. Par ailleurs, il regrette que les salariés de la SEPD ne prennent pas des astreintes, pendant les ponts de mai notamment, ce qui permettrait aux plaisanciers de pouvoir remettre leurs bateaux à l'eau pendant cette période favorable à la navigation.

M. Jean-Claude ETIENNE précise que le conseil portuaire se réunira prochainement et que ce sera l'occasion de poser ces questions.

M. Stéphane GOUBET pense que l'aire de carénage pourrait être bientôt réutilisable par les plaisanciers, il propose d'envoyer un mail à la SEPD afin d'obtenir une information concrète.

M. Alain RICHART signale que l'utilisation des bornes électriques situées en bout de l'aire de carénage est problématique et nécessite l'intervention systématique d'une équipe de techniciens.

Par ailleurs, M. Alain RICHART précise qu'il a dû faire un signalement durant l'été. En effet, il précise qu'une partie des pavés de l'aire de carénage s'est effondrée. Afin de garantir la stabilité des sols, la grue a dû être décalée pour garantir la stabilité des sols. Dans ce contexte, il souhaite connaître la position de la Région.

M. Stéphane GOUBET précise que sur cette partie du quai des investigations complémentaires doivent être réalisées et que des travaux devront être réalisés. Des travaux ont été entrepris sur la partie palplanches. Des travaux complémentaires consistant à projeter un enduit projeté avec une fibre de carbone seront réalisés. M. Stéphane GOUBET n'a pas d'information sur le remplacement à venir des pavés par un autre revêtement.

M. Christian RATEL souhaite savoir si les projets de déplacement de la SNSM ont abouti et si les pontons dits administratifs seront récupérés pour la plaisance.

M. Olivier COPPIN confirme que des discussions avaient été lancées par la CAB avec notamment le SDIS, la SNSM, la Sous-Préfecture afin de travailler ensemble pour développer la plaisance au niveau de l'avant-port. La Sous-Préfecture a souhaité prendre la main sur ces dossiers et donc la CAB reste dans l'attente des décisions des services de l'Etat. Il rappelle que ces pontons appartiennent à l'Etat. La CAB peut relancer la Sous-Préfecture en ce sens.

M. Pierre GRAUX souhaite avoir des informations sur la signalétique du chenal.

M. Stéphane GOUBET précise qu'il est difficile de mettre des corps morts et des bouées pour flécher le chenal, car il est obligatoire de draguer l'entrée du port et ces opérations sont très onéreuses.

La solution de mise en place de feux, comme cela se fait en Bretagne ou en Angleterre, est évoquée.

M. Christian LESAFFRE fait remarquer que lui aussi a failli s'ensabler, alors qu'il est usager du port de longues dates, et fait remarquer que le sable doit bouger, il préconise que les réglages soient vérifiés.

M. Stéphane GOUBET précise que les dernières interventions de dragage ont permis de solutionner ce problème.

M. Jérôme ABOTSI précise que cette question sera abordée lors de la prochaine commission nautique. Il fait remarquer que si la plupart des plaisanciers sont équipés de VHF, cet équipement n'est pas obligatoire, ainsi les plaisanciers qui se sont échoués n'étaient pas joignables. Il regrette que le manque de communication puisse entraîner ces problèmes, mais s'il n'est pas possible de rentrer en contact avec les plaisanciers en situation délicate : il est impossible de les remettre dans le droit chemin.

Mme Caroline BRUCHET précise que les compte-rendus des réunions du CLUPP sont mis en ligne sur le site de la Marina. Tous les membres du CLUPP sont avertis par courriel.

M. Jean-Claude ETIENNE confirme la volonté de la CAB d'œuvrer pour un port dynamique, il remercie l'ensemble des participants à cette réunion.

Le Vice-Président en charge de la
Plaisance.



Jean-Claude ETIENNE